



Dépôt du cahier revendicatif des pompiers auprès des élus

Mesdames, Messieurs les élus de la République,

Dans le cadre des élections municipales, les sapeurs-pompiers vous interpellent afin de vous faire connaître leurs revendications légitimes.

Pourquoi légitimes : tout simplement parce qu'y répondre, c'est également préserver le service public et le bien commun, qu'est le service d'urgence pour tous, sur notre territoire...

Ce que nous réclamons. Nous le crions haut et fort à tous les étages des gouvernances :

- Tout d'abord, nous demandons au Président de la République de retirer sa réforme des retraites qui n'est en réalité qu'une mascarade visant à allonger le temps de travail et à baisser les primes de retraite.

- Nous demandons au Ministre de l'Intérieur de revaloriser notre prime de feu à 28 %, pour s'aligner sur celle de la police... Car qui peut croire que les pompiers ne méritent pas autant que les autres.

Pour certains d'entre vous, vous avez l'oreille de membre du gouvernement ou de députés si vous ne l'êtes pas vous-mêmes et donc vous avez le pouvoir d'influencer certaines décisions.

Enfin au niveau local, vous jouissez de responsabilités politiques qui, indéniablement, peuvent servir à aider les pompiers (pour rappel, les établissements intercommunaux et les communes financent plus de la moitié le service départemental d'incendie et de secours).

Nous demandons une meilleure reconnaissance des sapeurs-pompiers, et notamment les plus jeunes avec un régime indemnitaire équivalent (IAT), quelle que soit l'année d'incorporation au sein de notre établissement... Car, pour information, il existe une discrimination salariale entre les sapeurs-pompiers rentrés avant 2017 et ceux rentrés après.

Nous réclamons également : le déblocage de budget suffisant afin d'embaucher des sapeurs-pompiers professionnels. Puisque d'une part dans le Nord II y a toujours 400 lauréats de concours en attente d'un poste alors que les centres de secours connaissent un sous-effectif pour accomplir correctement leurs missions. D'autre part, le recours aux sapeurs-pompiers volontaires va inéluctablement se compliquer avec la législation européenne qui va s'appliquer en droit français (arrêt MATZAK).

La santé des sapeurs-pompiers doit être également prise en considération avec l'établissement « de Process » de décontamination liée aux risques des fumées. Proposer le suivi post professionnel en fin de carrière et délivrer de droit l'attestation aux CMR (décret 2015).

Enfin, et nous le réclamons depuis des années, quelle que soit la majorité qui fût aux commandes, l'effectif en adéquation avec la classification des centres de secours établi en son temps par rapport à des besoins très précis du fait de la spécificité de notre département.

Que vous soyez dans la majorité au conseil d'administration ou que vous soyez dans l'opposition cela nous importe peu. En revanche ce qui nous importe c'est que vous preniez conscience de l'importance des sapeurs-pompiers et de leurs conditions de travail et ainsi faire en sorte que leurs revendications, légitimes, aboutissent. Nous ne sommes pas friands de médaille à titre posthume, ni même de reconnaissance de votre part, lors de cérémonie en tout genre.

Ce que nous attendons de vous, ce sont les votes et les décisions qui vont dans le sens du progrès et de l'amélioration de nos conditions de travail et donc de répondre aux conditions du service que nous rendrons à la population.

Voilà Mesdames et Messieurs les Elus de la République le cahier revendicatif porté à votre connaissance.

L'Unité Syndicale se tient à votre disposition pour vous rencontrer afin de détailler ces revendications et voir de quelle manière vous seriez susceptibles de nous soutenir pour améliorer notre service public.

Pour tout contact, veuillez utiliser le courriel + téléphones suivants :

unitesyndicalesdis59@gmail.com

téléphones: Frédéric Démartelaere 06 32 18 00 18 / Grégory Vercoutre 06 58 84 00 37